



**AQDR**

Québec

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

## **Le soutien à domicile des personnes âgées au Québec**

Réalisé par : Gnakoury Marie Ange Christelle

**Sous la supervision de :**

Judith Gagnon

Février 2025

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	1
<b>II.</b>	<b>État des lieux du soutien à domicile au Québec et dans la Capitale-Nationale</b>	2
1.	<b>Portrait démographique des aînés</b> .....	2
2.	<b>Services de soutien à domicile existants</b> .....	3
<b>III.</b>	<b>Enjeux et défis actuels</b> .....	10
<b>IV.</b>	<b>Politiques publiques et initiatives pour améliorer le soutien à domicile</b> .....	11
1.	<b>Programmes gouvernementaux et financement</b> .....	12
2.	<b>Innovations et nouvelles approches</b> .....	13
<b>V.</b>	<b>Recommandations pour un soutien à domicile plus efficace</b> .....	17
1.	<b>Améliorer l’accessibilité et la qualité des services</b> .....	17
2.	<b>Optimisation du financement et de l’organisation des services</b> .....	19
3.	<b>Encourager l’innovation et la collaboration</b> .....	20
<b>VI.</b>	<b>Conclusion</b> .....	21
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	23

## **I. Introduction**

Le vieillissement de la population au Québec représente un problème majeur pour le système de santé et des services sociaux. Selon les projections démographiques, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus continuera d'augmenter, atteignant près de 25 % de la population québécoise d'ici 2031 (MSSS, 2023). Dans la région de la Capitale-Nationale, cette réalité est particulièrement marquée, avec une demande croissante de services adaptés au maintien à domicile des aînés. Selon le CIUSSS de la Capitale-Nationale (2022-2023), la pression sur les ressources en soins à domicile ne cesse d'augmenter, notamment en raison de la hausse des besoins en soins spécialisés et du manque de personnel qualifié. Face à ces enjeux, le gouvernement québécois a développé différentes stratégies pour soutenir les personnes âgées dans leur milieu de vie, notamment à travers la politique de soutien à domicile « Chez soi : le premier choix », qui vise à faire du domicile la principale option pour les soins et services (MSSS, 2003). Le soutien à domicile est un élément clé pour garantir l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des aînés tout en allégeant la pression sur les établissements de soins de longue durée. Toutefois, malgré des investissements publics et des programmes d'accompagnement, plusieurs problèmes demeurent. Le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE, 2024) souligne que l'écosystème actuel de soutien à domicile au Québec est fragile, peu intégré et peu performant, ce qui remet en question sa viabilité à long terme. Parmi les principaux obstacles identifiés figurent la pénurie de main-d'œuvre, les inégalités d'accès aux services selon les régions, la complexité administrative et la dépendance à des ressources financières limitées (CSBE, 2024). Le CIUSSS de la Capitale-Nationale confirme ces défis en affirmant que l'accès aux services de soutien à domicile varie considérablement d'un territoire à l'autre, et que les proches aidants jouent un rôle essentiel mais insuffisamment soutenu.

Ainsi, une question centrale se pose : Quels sont les défis et les solutions pour améliorer le soutien à domicile des personnes âgées ? Cette interrogation amène à analyser la capacité du réseau de la santé à répondre aux besoins croissants des aînés, à identifier les forces et faiblesses des services existants, et à envisager des pistes d'amélioration pour assurer leur viabilité. Dans ce contexte, il devient crucial d'examiner ces enjeux pour améliorer le soutien à domicile au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale. Cette analyse s'articulera autour de trois axes principaux :

Pour ce faire, nous allons commencer par dresser un état des lieux des services de soutien à domicile, en mettant en lumière les défis rencontrés dans leur mise en œuvre. Ensuite, nous

allons examiner les politiques et initiatives mises en place afin de renforcer ces services. Enfin, nous proposerons des recommandations et stratégies visant à garantir un soutien à domicile plus efficace, équitable et accessible aux aînés.

## II. État des lieux du soutien à domicile au Québec et dans la Capitale-Nationale

Le soutien à domicile constitue un enjeu majeur dans le contexte du vieillissement de la population québécoise, en raison de l'augmentation des besoins en soins et en accompagnement pour les aînés en perte d'autonomie. Afin de mieux comprendre l'état actuel de ces services, il est essentiel d'examiner d'abord l'évolution démographique des aînés, puis d'analyser les dispositifs existants, tant au Québec que dans la région de la Capitale-Nationale.

### 1. Portrait démographique des aînés

Le vieillissement de la population entraîne une demande accrue en soins de santé et en services sociaux, car les personnes âgées requièrent généralement plus d'attention médicale et de soutien (Benoît de Lapasse, 2017). Ce défi est d'autant plus complexe qu'il faut aussi s'attaquer à des problèmes comme l'isolement social, particulièrement dans les régions à faible densité où les aînés sont nombreux. Le système de santé doit ainsi s'adapter pour mieux gérer les maladies chroniques et offrir des services de soutien à domicile adéquats (André Tourigny et al., 2008). Par ailleurs, encourager le vieillissement actif et l'engagement social des aînés permettrait d'atténuer la pression sur les services publics et de favoriser leur bien-être (MSSS & INSPQ, 2020).

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'évolution démographique est particulièrement marquée. Entre 2022 et 2023, elle a connu sa plus forte croissance en plus de 30 ans, et d'ici 2026, sa population devrait augmenter de 8 %, un taux supérieur à la moyenne québécoise de 5,6 % (Gouvernement du Québec, 2024). Comme le montre le tableau :

Évolution démographique et perspectives

	2021-2026	2026-2031	2031-2036	2036-2041
Capitale-Nationale	8,0 %	4,6 %	4,3 %	3,7 %
Ensemble du Québec	5,6 %	2,1 %	2,2 %	1,9 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Parallèlement, le vieillissement s'accélère : la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé depuis 1996 et devrait atteindre entre 23 % et 25 % d'ici 2031 (Majella Simard, 2006). Ce double phénomène de croissance et de vieillissement représente à la fois des défis et des

opportunités pour le développement de la région. Les facteurs géographiques influencent également la répartition de la population dans la Capitale-Nationale. Son statut de centre politique et culturel attire une population diversifiée, mais certaines barrières naturelles comme les rivières et les terrains montagneux limitent l'expansion urbaine. Cette interaction entre géographie et démographie exige une planification urbaine efficace et des stratégies adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés (Sévigny et al., 2016).

## **2. Services de soutien à domicile existants**

Le vieillissement de la population entraîne une demande croissante pour des services de soutien à domicile adaptés aux besoins des aînés. Afin de favoriser leur maintien à domicile et leur autonomie, les gouvernements mettent en place divers programmes et mesures de soutien, qui varient d'une province à l'autre au Canada. Ces différences sont particulièrement marquées entre le Québec et l'Ontario, où les approches en matière de soins à domicile reflètent des choix politiques, organisationnels et financiers distincts.

Dans cette section, nous allons examiner d'abord la comparaison entre les services offerts au Québec et en Ontario, en mettant en lumière les écarts en matière de financement, de structure et d'accessibilité. Ensuite, nous allons analyser les soutiens spécifiques destinés aux personnes en situation de vulnérabilité, en explorant le rôle des services publics, des initiatives communautaires et des proches aidants. Cette analyse permettra de mieux comprendre les forces et les limites des différents modèles de soutien à domicile et leur impact sur la qualité de vie des bénéficiaires

### **a) Comparaison entre Québec et Ontario**

Le soutien à domicile et l'accès aux médecins de famille pour les personnes âgées de 65 ans et plus diffèrent considérablement entre le Québec et l'Ontario. Le Québec et l'Ontario ont des approches distinctes en matière de soutien à domicile pour les personnes âgées, reflétant des priorités et des structures organisationnelles différentes.

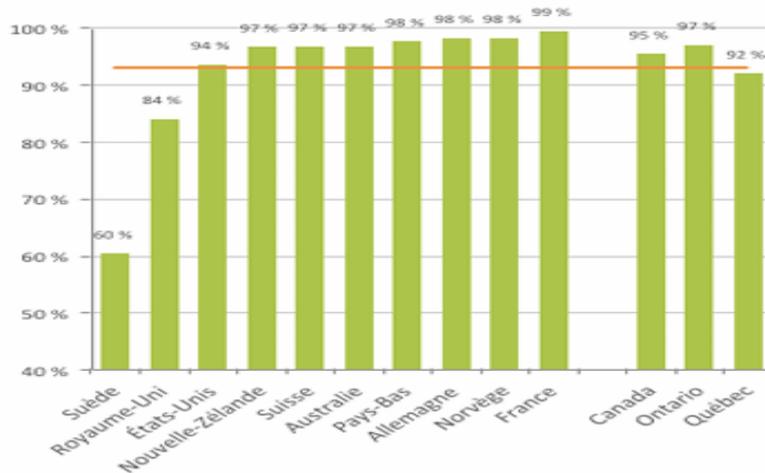
Historiquement, le Québec a privilégié les politiques d'hébergement institutionnel au détriment des services à domicile. Cependant, des efforts récents ont été déployés pour rééquilibrer cette approche en augmentant les investissements dans les services de soutien à domicile (SAD). Actuellement, environ 40 % des dépenses en soins de longue durée sont allouées au SAD, rapprochant le Québec de la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024). Les services de soutien à domicile au Québec sont principalement fournis par les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Ces services incluent les soins infirmiers, l'aide à la vie quotidienne et le soutien psychosocial. De plus, le Québec offre un crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, visant à compenser une partie des dépenses liées aux services à domicile (Renée Lamontagne, 2006). En 2021-2022, le Québec a consacré 4,8 % de ses dépenses en santé aux soins à domicile, un taux resté stable depuis 2003 (4 %). Toutefois, ce financement est jugé insuffisant, augmentant le risque d'admission en CHSLD pour les personnes en perte d'autonomie. Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), pour réussir un véritable virage vers le soutien à domicile, le Québec devrait investir entre 7 et 11 milliards de dollars annuellement, soit environ quatre fois plus que les 3 milliards actuellement alloués (La Presse, 2023).

De son côté, l'Ontario a adopté une approche différente en mettant l'accent sur les services à domicile et en milieu communautaire. Les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (anciennement Réseaux locaux d'intégration des services de santé) coordonnent et fournissent des soins à domicile, y compris les soins infirmiers, le soutien à la personne et la thérapie. Ces services sont conçus pour aider les aînés à rester chez eux le plus longtemps possible (Guide des programmes et services pour les aînés en Ontario, 2022) . L'Ontario propose également divers programmes de soutien communautaire, tels que des programmes de jour pour adultes, la livraison de repas, des services de transport, souvent offerts en collaboration avec des organismes à but non lucratif. De plus, l'Ontario a mis en place le Programme Bien chez soi pour les aînés, qui offre une prestation annuelle pouvant atteindre 750 \$ aux ménages dirigés par une personne de 75 ans et plus afin de couvrir les coûts d'entretien du domicile (Gouvernement de l'Ontario, 2022). En parallèle, la province investit dans des soins hospitaliers et de longue durée, notamment en aménageant 30 000 nouveaux lits de soins de longue durée sur 10 ans, dont 5 000 d'ici 2022 (Budget de l'Ontario, 2019) . noton également aussi qu'en matière de soins de santé, l'Ontario a également instauré l'Assurance-santé Plus, permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus d'obtenir gratuitement leurs médicaments sur ordonnance, ce qui représente une économie moyenne de 240 \$ par année pour une personne âgée typique (Budget de l'Ontario, 2018).

En ce qui concerne l'accès aux médecins de famille, en 2017, 92 % des Québécois âgés de 65 ans et plus avaient un médecin de famille, contre 97 % en Ontario (Commissaire à la santé et au bien-être, 2017) comme le montre la figure

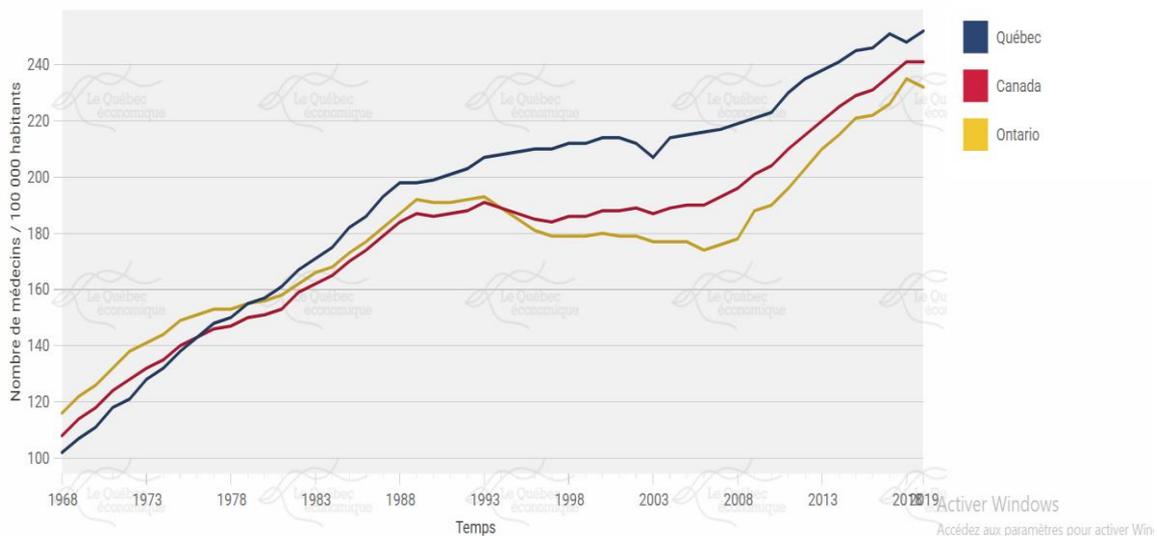
**FIGURE 2**  
Proportion des répondants qui ont un médecin de famille



Source : Commissaire à la santé et au bien-être, 2017

Toutefois, l'organisation des soins diffère entre les deux provinces. Au Québec, le modèle de rémunération à l'acte prédomine, ce qui peut encourager un volume élevé de consultations courtes, au détriment de la gestion des maladies chroniques. L'Ontario, en revanche, favorise les Équipes de santé familiale (ESF), où les médecins sont rémunérés par capitation, leur permettant d'offrir un suivi plus préventif et intégré (éviter les urgences inutiles, meilleure gestion des maladies chroniques) (Institut canadien d'information sur la santé, 2018) En termes de densité médicale, le Québec comptait 252 médecins (toutes spécialités confondues) pour 100 000 habitants en 2019, comparativement à 232 médecins pour 100 000 habitants en Ontario (CIRANO, 2021). Bien que le Québec ait un nombre total de médecins par habitant plus élevé, des facteurs tels que l'organisation du travail (ex. implication des médecins en milieu hospitalier) et la répartition géographique influencent l'accès aux soins, rendant la disponibilité des médecins de famille légèrement plus faible pour les personnes âgées au Québec qu'en Ontario.

## Évolution du nombre de médecins par 100 000 habitants



### Interprétation de la figure :

Le nombre de médecins par habitant a augmenté dans toutes les régions étudiées au fil des décennies. Depuis les années 1980, le Québec a connu une hausse plus marquée que l'Ontario et la moyenne canadienne, affichant systématiquement un taux plus élevé. Des périodes de stagnation sont toutefois observées, notamment entre 1993 et 2003 au Québec et entre 1990 et 2005 en Ontario. Après 2008, la croissance s'accélère, probablement en raison des efforts de recrutement et de l'augmentation des diplômés en médecine. En 2019, le Québec atteint environ 250 médecins pour 100 000 habitants, conservant son avance, bien que l'Ontario et le Canada montrent un rattrapage progressif. Toutefois, un nombre plus élevé de médecins ne garantit pas nécessairement un meilleur accès aux soins, notamment en raison de la répartition géographique et des enjeux liés à l'organisation du travail médical.

En somme bien que les deux provinces reconnaissent l'importance du soutien à domicile pour les aînés, leurs politiques diffèrent en termes de structure et de financement. Le Québec a récemment intensifié ses efforts pour renforcer les services à domicile, tandis que l'Ontario a depuis longtemps mis l'accent sur une approche communautaire intégrée. Ces différences reflètent des priorités politiques et des contextes historiques distincts dans chaque province.

De ce fait, bien que le Québec et l'Ontario adoptent des approches distinctes en matière de soutien à domicile, ces services ne peuvent être pleinement efficaces sans une mobilisation des ressources communautaires et l'implication des proches aidants. C'est dans cette perspective

que s'inscrit l'examen des soutiens offerts aux personnes en situation de vulnérabilité, à travers les services publics, les programmes communautaires et le rôle essentiel des proches aidants.

### **b) Les Soutiens aux Personnes en Situation de Vulnérabilité : Services Publics, Programmes Communautaires et Rôle des Proches Aidants.**

Les services de soutien à domicile au Québec reposent sur une collaboration entre les services publics, les organismes communautaires et les proches aidants, assurant ainsi un accompagnement complet pour les personnes en perte d'autonomie.

Tout d'abord les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) jouent un rôle central dans le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ils offrent une gamme de services à domicile, comme

- **Soins infirmiers** : suivi post-opératoire, gestion de la médication, soins de plaies.
- **Soutien psychosocial** : accompagnement pour les personnes vivant des situations difficiles ou des troubles de santé mentale.
- **Assistance personnelle** : aide au bain, à l'habillage et aux activités quotidiennes.
- **Services spécialisés** : inhalothérapie, suivi nutritionnel, prêt d'équipement médical.

Ces services visent à maintenir l'autonomie des individus dans leur milieu de vie habituel. Les programmes de soins à domicile financés par le gouvernement facilitent l'accès à ces services essentiels pour les personnes en perte d'autonomie. Les demandes peuvent être effectuées par la personne concernée, un médecin, un proche aidant ou toute personne significative. (Gouvernement du Québec, 2025)

Ensuite nous avons les programmes communautaires et organismes à but non lucratif, ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives qui complètent l'offre publique en proposant divers services adaptés aux besoins des personnes âgées ou en perte d'autonomie, tels que :

- **Popote roulante** : livraison de repas chauds à domicile.
- **Transport adapté** : accompagnement pour les rendez-vous médicaux ou les courses essentielles.
- **Services d'entretien ménager** : aide pour le ménage, la lessive et autres tâches domestiques.

Parmi ces organismes, on peut citer :

**Les Petits Frères** : qui offrent soutien et accompagnement aux personnes âgées isolées.

**Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec** : regroupant des coopératives dédiées au maintien à domicile comme Centres d'action bénévole, Entreprises d'économie sociale, etc. Ces initiatives communautaires jouent un rôle crucial en assurant une présence humaine et un soutien personnalisé aux bénéficiaires. (FADOQ, 2022)

Enfin nous avons Le **proche-aidant** qui désigne toute personne, membre de la famille ou ami, apportant un soutien significatif, continu ou occasionnel, à une personne ayant une incapacité. Ce soutien est fourni de manière non professionnelle et résulte d'un choix libre et éclairé. L'engagement du proche-aidant peut être réévalué en tout temps, tout en respectant les obligations usuelles entre proches, telles que celles stipulées dans le Code civil (CISSS de Laval, 2020).

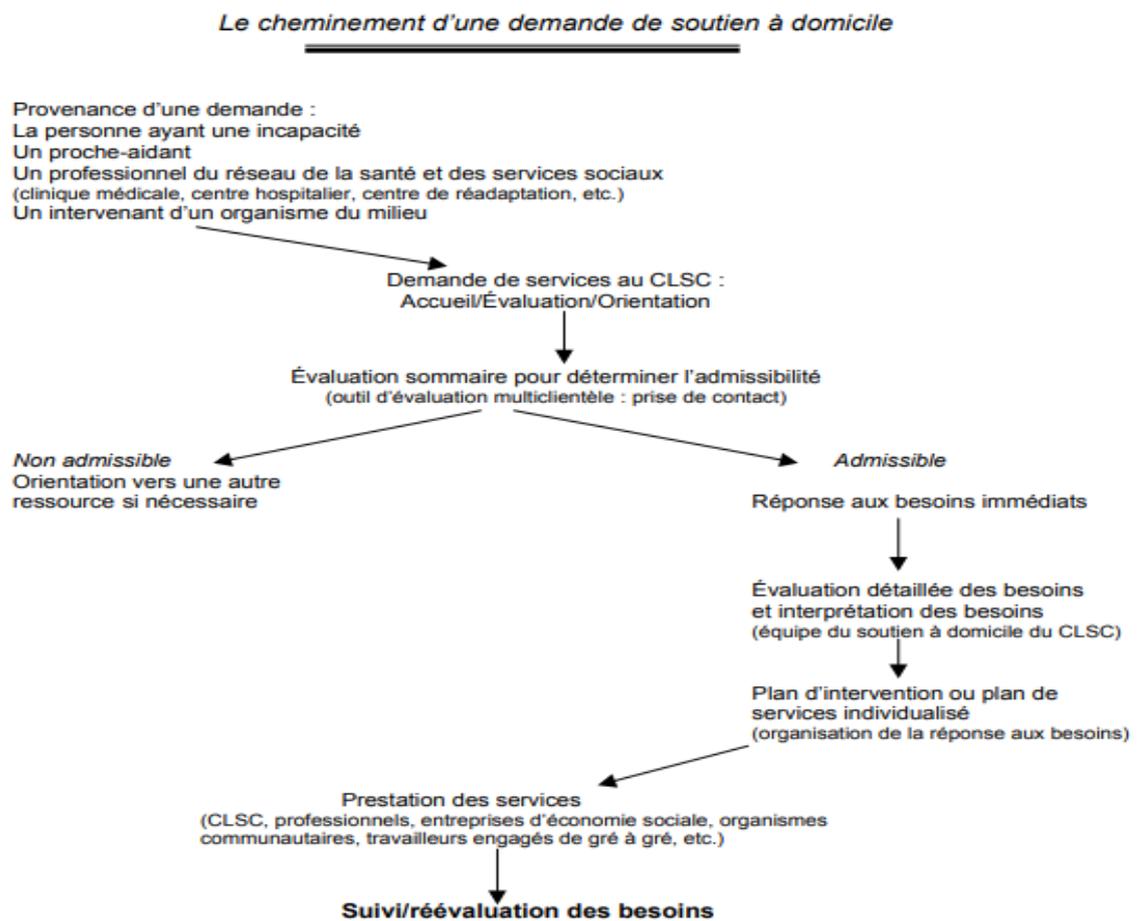
Les proches aidants fournissent un soutien quotidien indispensable aux personnes en perte d'autonomie. Leur rôle englobe plusieurs aspects :

- **Assistance dans les activités de la vie quotidienne** : alimentation, hygiène, mobilité.
- **Soutien émotionnel** : présence rassurante, écoute active.
- **Coordination des soins** : prise de rendez-vous médicaux, gestion des services à domicile.

Le soutien aux proches-aidants vise à leur permettre de maintenir une relation normale et courante avec la personne qu'ils aident. Ce rôle inclut trois aspects :

1. **Client des services** : Le proche-aidant a besoin d'accompagnement et de services adaptés à ses besoins, qui doivent être mis en place progressivement dans chaque région.
2. **Partenaire** : Il doit recevoir l'information, la formation et la supervision nécessaires pour accomplir les tâches qu'il accepte librement, avec le consentement préalable de la personne aidée. Il participe également à l'élaboration du plan d'intervention, lorsque cela est possible.
3. **Citoyen** : Le proche-aidant doit pouvoir remplir ses obligations sociales et familiales, avec des mesures de soutien telles que des normes de travail, de l'assurance emploi et des mesures fiscales.

Pour pouvoir bénéficier convenablement à tous ces soutiens à domicile il faut suivre un cheminement bien précis comme le montre cette figure :



**Source :** CHEZ SOI : LE PREMIER CHOIX La politique de soutien à domicile

L'interaction entre les services publics, les programmes communautaires et le soutien des proches aidants est essentielle pour assurer le maintien à domicile des personnes vulnérables. Cette collaboration garantit une approche globale et adaptée aux besoins de chacun, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie pour les personnes en perte d'autonomie.

Avant d'aborder les enjeux et défis actuels des services de soutien à domicile, il est important de souligner que la demande croissante pour ces services reflète une tendance sociétale profonde : le vieillissement de la population et le désir des aînés de maintenir leur autonomie. Toutefois, cette évolution met en lumière plusieurs problématiques majeures, notamment la pénurie de main-d'œuvre, les inégalités d'accès aux soins et le fardeau accru des aidants. Ces problèmes appellent une réflexion approfondie sur l'organisation et l'amélioration des services afin d'assurer un accès équitable et de qualité pour tous.

### **III. Enjeux et défis actuels**

La demande de services de soutien à domicile au Québec ne cesse de croître, principalement en raison du vieillissement de la population et du désir des aînés de maintenir leur autonomie. De plus en plus de personnes préfèrent vieillir chez elles, plutôt que d'intégrer des établissements spécialisés, ce qui exerce une pression croissante sur ces services. Cette demande est exacerbée par le besoin de soins spécialisés souvent uniquement accessibles à domicile. Ainsi, le système de santé est mis à rude épreuve, les ressources restantes insuffisantes pour répondre aux besoins de cette population grandissante, ce qui soulève la nécessité d'une réflexion sur les services destinés aux aînés et les mesures à mettre en place pour garantir leur bien-être (Dubuc, 2021). La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur représente un défi majeur. Parmi les causes, on retrouve une organisation des services inefficace, une répartition inégale des ressources et un manque de personnel qualifié. Ce dernier problème est aggravé par des conditions de travail souvent peu attrayantes, incluant des salaires bas et peu d'avantages sociaux, ce qui complique la situation. En outre, l'augmentation des coûts liés au recours aux travailleurs indépendants ajoute une complexité supplémentaire au système (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024).

Les conséquences sont profondes : non seulement la qualité des soins en souffre, mais leur disponibilité devient un enjeu crucial. Nombreux sont ceux qui doivent attendre avant de recevoir les soins nécessaires. Et lorsque les soins sont fournis, ils ne répondent pas toujours aux standards attendus. Le manque de continuité dans les soins résulte souvent de la surcharge des soignants, ce qui augmente le risque d'épuisement professionnel et de rotation du personnel. La pression exercée sur les établissements de santé pour combler ces manques avec des travailleurs indépendants entraîne des répercussions financières importantes, aggravant ainsi la situation (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024). Une autre problématique réside dans la disparité de la disponibilité des services selon les régions. Cette inégalité d'accès, particulièrement pour les régions rurales, est en grande partie causée par une répartition inégale des ressources et du personnel. En conséquence, ces communautés ont plus de mal à accéder à un soutien adéquat comparé aux centres urbains, exacerbant ainsi les inégalités. Le contexte géographique et logistique, avec les défis liés aux déplacements sur de vastes territoires, augmente encore cette pression (Dubuc, 2021).

Les facteurs socio-économiques viennent aussi jouer un rôle important dans l'accès aux services. Les familles à faible revenu sont confrontées à des obstacles financiers, les empêchant parfois d'accéder aux services privés nécessaires pour combler les lacunes du secteur public.

Les régions à fort taux de pauvreté manquent souvent des infrastructures nécessaires à une prestation efficace des soins à domicile, ce qui aggrave encore les inégalités. Bien que des aides financières, comme les crédits d'impôt, aient été mises en place pour soutenir ces communautés, elles ne suffisent pas toujours à combler les disparités socio-économiques sous-jacentes (Commissaire à la santé et au bien-être, 2023). La répartition inégale des services a des conséquences profondes, notamment pour les populations vulnérables, telles que les aînés et les personnes handicapées. Un accès limité aux soins essentiels accentue les inégalités de santé et accroît le risque de résultats négatifs. Sans un soutien constant, leur état de santé et leur indépendance se détériorent, entraînant une dépendance accrue aux soins institutionnels. Ce phénomène exerce également une pression supplémentaire sur les établissements de santé déjà surchargés. Il est donc essentiel de surmonter ces disparités pour garantir à chacun, quel que soit son statut socio-économique ou son lieu de résidence, un accès équitable aux soins nécessaires à une vie digne et autonome (Commissaire à la santé et au bien-être, 2024).

Le rôle des aidants est fondamental. Ces derniers assurent une gamme de responsabilités allant des soins quotidiens de base à un soutien émotionnel et logistique essentiel. Alors que la demande de services à domicile croît, le rôle des aidants devient de plus en plus crucial. Ils servent souvent de point de contact principal entre le patient et le système de santé, coordonnant les soins médicaux tout en maintenant la qualité de vie du patient. Cependant, cette charge importante génère des niveaux de stress et d'épuisement, exacerbés par la pénurie de personnel et les conditions de travail difficiles (Chênevert, Denis, 2018). Le manque de soutien adéquat, tant émotionnel que logistique, augmente encore le fardeau des aidants, tout comme l'isolement social qu'ils subissent souvent, et les difficultés financières, car de nombreux aidants sont des membres de la famille non rémunérés.

Malgré ces avancées, plusieurs problèmes demeurent pour assurer un soutien à domicile efficace et adapté aux besoins des aînés. Afin de surmonter ces obstacles et d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la durabilité des services, certaines recommandations peuvent être envisagées.

#### **IV. Politiques publiques et initiatives pour améliorer le soutien à domicile**

Afin de répondre aux enjeux actuels, plusieurs initiatives gouvernementales ont été mises en place pour soutenir les aînés et leurs proches aidants. Ces mesures visent à alléger le fardeau financier des familles et à assurer un meilleur accès aux services de soins à domicile, tout en adaptant les structures aux besoins spécifiques de cette population vieillissante.

## **1. Programmes gouvernementaux et financement**

Les initiatives gouvernementales en matière de soins à domicile au Québec témoignent d'un engagement à répondre aux besoins spécifiques d'une population vieillissante. Parmi ces initiatives, le crédit d'impôt pour le soutien à domicile des aînés est un élément central. Il s'adresse aux aînés propriétaires ou locataires, ainsi qu'à ceux vivant avec un proche aidant (Revenu Québec, 2024). Ce crédit allège la charge financière des soins à domicile, permettant aux aînés de demeurer dans un environnement familial tout en bénéficiant des soins nécessaires. De plus, des programmes comme le Programme d'aide à la vie autonome offrent un soutien financier pour garantir l'accès à ces soins (Gouvernement du Canada, 2023). Ces efforts illustrent une approche proactive visant à rendre les services de soins à domicile accessibles et adaptés aux besoins des aînés.

Le plan de soins à domicile du Québec repose sur des critères d'admissibilité spécifiques, incluant l'âge, la résidence et les besoins en services (Gouvernement du Québec, 2024). Les services proposés comprennent l'aide aux tâches quotidiennes, les soins personnels et le soutien médical à domicile. Le gouvernement a également instauré des crédits d'impôt pour les aidants naturels, reconnaissant leur rôle essentiel dans le maintien des aînés à domicile (Gouvernement du Canada, 2021). Ces mesures visent à favoriser l'autonomie des aînés et à alléger la pression sur les établissements de soins de longue durée.

Les partenariats avec le secteur privé et sans but lucratif jouent un rôle crucial dans l'extension et l'amélioration des services de soins à domicile. Ces collaborations permettent de renforcer la qualité des services en s'appuyant sur l'expertise et les ressources externes. Des programmes de formation pour les aidants et des innovations technologiques contribuent à améliorer les soins (Gouvernement du Québec, 2024). Ces partenariats favorisent une approche intégrée et communautaire, soutenant des modèles de soins durables et personnalisés pour répondre aux besoins variés des aînés.

Les crédits d'impôt et subventions pour les soins à domicile offrent un soulagement financier considérable, permettant aux aînés de conserver leur indépendance. Ces aides couvrent des dépenses admissibles telles que l'entretien ménager, la préparation des repas et les soins personnels, essentiels pour leur sécurité et bien-être (Revenu Québec, 2024). De plus, des subventions supplémentaires, déterminées en fonction des revenus, de la santé et des besoins des aînés, aident à financer des modifications domiciliaires ou des appareils fonctionnels

(Visavie, 2024). Cela réduit la pression financière sur les familles qui assument souvent une partie des soins.

L'aide financière, qu'elle soit sous forme de crédits d'impôt ou de subventions, allège le fardeau des aînés et de leurs proches en réduisant les coûts des soins à domicile (Gouvernement du Québec, 2025). Elle permet aux aînés d'utiliser leurs ressources de manière plus efficiente, garantissant que leurs besoins en soins de santé sont satisfaits. De telles mesures créent un environnement plus sécurisé et durable pour les aînés et leurs familles, favorisant leur bien-être.

L'étude des modèles étrangers, notamment ceux de la Suède et du Danemark, offre des perspectives intéressantes. Ces pays privilégient un financement public élevé pour les soins à domicile, offrant une couverture universelle tout en maintenant un solide filet de sécurité pour la population âgée (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024). Comparativement, le Québec mise sur des aides financières ciblées pour alléger le fardeau des aînés. Les leçons tirées de ces modèles suggèrent qu'une approche mixte, intégrant financement public et secteur privé, pourrait améliorer la durabilité et la portée des services au Québec, tout en simplifiant les critères d'admissibilité pour une distribution plus efficace de l'aide. Ces adaptations pourraient améliorer l'impact des programmes et garantir aux aînés un soutien optimal pour préserver leur qualité de vie.

## **2. Innovations et nouvelles approches**

L'évolution des technologies et des modèles de soins a conduit à l'émergence de nouvelles approches visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services destinés aux aînés. Cette section explore trois axes majeurs d'innovation : l'utilisation de la technologie (télémédecine, domotique), les modèles de soins intégrés et les partenariats entre le secteur public et privé, ainsi que les expériences locales dans la région de la Capitale-Nationale.

### **a) Utilisation de la technologie**

La télémédecine s'impose aujourd'hui comme un outil incontournable pour améliorer l'accès aux soins des personnes âgées, en particulier celles ayant des limitations de mobilité ou vivant dans des régions éloignées. Elle leur permet de consulter des professionnels de la santé à distance, réduisant ainsi les déplacements souvent contraignants et facilitant le suivi des maladies chroniques. L'utilisation de tablettes numériques en milieu de vie favorise également les consultations virtuelles entre les résidents et leurs médecins, améliorant ainsi la qualité des soins et réduisant l'isolement social des patients (Réseau québécois de la télésanté, 2021).

Au-delà des bénéfices pour les aînés, la télémédecine représente une solution efficace pour renforcer l'accessibilité aux soins, désengorger le système de santé et optimiser l'utilisation des ressources médicales. Elle permet en plus de réduire la surcharge des services d'urgence en offrant un accès rapide aux soins pour des consultations ne nécessitant pas un examen physique approfondi. De plus, elle facilite l'accès aux soins spécialisés pour les patients vivant en dehors des grands centres urbains, notamment grâce à la téléoncologie qui permet la supervision à distance des traitements de chimiothérapie, réduisant ainsi les déplacements. Par ailleurs, les technologies de télésurveillance améliorent la prise en charge des maladies chroniques en assurant un suivi régulier, contribuant ainsi à un diagnostic précoce et à une intervention rapide en cas de détérioration de l'état de santé.

La télémédecine joue également un rôle clé dans la réduction des inégalités d'accès aux soins, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou vivant en milieu rural, qui peuvent bénéficier de soins de qualité sans avoir à se déplacer. En limitant les déplacements des patients et des professionnels de santé, elle contribue en outre à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi aux efforts de réduction de l'empreinte écologique.

Cependant, malgré ces nombreux avantages, certains défis persistent. L'accès inégal à Internet, notamment dans les régions rurales, constitue un frein à l'adoption généralisée de la télémédecine. De plus, des préoccupations subsistent quant à la protection des données personnelles et à la confidentialité des échanges médicaux. Enfin, pour garantir une utilisation optimale de ces technologies, une formation adaptée des professionnels de santé demeure essentielle (Fédération médicale étudiante du Québec, 2021)

En plus de la télémédecine nous avons la domotique, ou maison intelligente, qui propose des solutions innovantes pour aider les aînés à maintenir leur autonomie à domicile. Les systèmes de domotique peuvent inclure des capteurs de mouvement, des dispositifs de surveillance de la santé, des rappels automatisés pour la prise de médicaments et des systèmes de sécurité améliorés. Ces technologies contribuent à créer un environnement sécurisé et adapté aux besoins des personnes âgées, tout en offrant une tranquillité d'esprit aux aidants et aux familles (L'actualité, 2023). Par exemple, des applications sur smartphone peuvent rappeler aux aînés de prendre leurs médicaments, réduisant ainsi le risque d'oubli et améliorant l'observance thérapeutique. De plus, des dispositifs tels que des bracelets d'alerte médicale avec GPS permettent de surveiller en temps réel la localisation des aînés, offrant une sécurité accrue en cas d'urgence. Les haut-parleurs intelligents, tels que Google Home ou Amazon Echo, offrent

également des avantages significatifs pour les personnes âgées en leur permettant de contrôler l'éclairage de la maison, d'écouter de la musique, de passer des appels téléphoniques ou de faire des recherches en ligne, le tout par commandes vocales, réduisant ainsi le besoin de déplacements physiques. L'éclairage intelligent, avec des détecteurs de mouvement et des ampoules connectées, peut réduire le risque de chutes nocturnes en s'allumant automatiquement lorsqu'un mouvement est détecté, une fonctionnalité particulièrement utile pour les personnes âgées qui se lèvent la nuit. Enfin, des systèmes de surveillance avancés peuvent détecter des anomalies dans les habitudes quotidiennes des aînés, comme une inactivité prolongée ou des comportements inhabituels, et alerter les proches ou les services d'urgence si nécessaire, offrant ainsi une couche supplémentaire de sécurité et de réactivité en cas de problème (Visavie, 2020). En intégrant ces technologies, la domotique contribue non seulement à améliorer la qualité de vie des aînés en leur offrant un environnement de vie sécurisé et adapté, mais aussi à réduire la charge des aidants en permettant une surveillance continue et à distance.

#### **b) Modèles de soins intégrés et partenariats entre le secteur public et privé.**

Les modèles de soins intégrés visent à coordonner les services de santé et les services sociaux pour offrir une prise en charge globale et continue aux patients, en particulier aux aînés ayant des besoins complexes. Au Québec, des initiatives telles que les Groupes de médecine de famille (GMF) et les cliniques-réseau illustrent cette approche. Ces structures regroupent des médecins et d'autres professionnels de la santé, tels que des infirmières et des travailleurs sociaux, pour offrir des services complets et accessibles à la population (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2024a). Les partenariats entre le secteur public et privé jouent également un rôle crucial dans l'amélioration des services aux aînés. Par exemple, les résidences privées pour aînés (RPA) collaborent souvent avec le réseau public de santé pour offrir des services complémentaires, tels que des soins infirmiers ou des programmes de réadaptation. Cependant, il est essentiel de veiller à ce que ces partenariats garantissent l'accessibilité et la qualité des services pour tous les aînés, indépendamment de leur situation financière (Bourassa Forcier et al., 2024). Une autre forme de partenariat public-privé se manifeste à travers les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés conventionnés. Ces établissements, au nombre d'environ 63 au Québec, offrent environ 6 800 lits et sont gérés par des entreprises privées en collaboration avec le secteur public. Les services offerts, ainsi que les modalités d'admission et de fonctionnement, sont similaires à ceux des CHSLD publics, assurant ainsi une continuité des soins pour les aînés (Résident Québec, 2020). Par ailleurs, le

cadre de référence sur l'approche intégrée de proximité pour les personnes âgées, élaboré par la Direction générale des aînés et des proches aidants du ministère de la Santé et des Services sociaux, vise à renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans les soins aux aînés. Cette approche favorise une meilleure intégration des services de santé et des services sociaux, en mettant l'accent sur la proximité et l'adaptation aux besoins spécifiques des personnes âgées. (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2024a)

Ces initiatives et partenariats illustrent les efforts déployés au Québec pour améliorer la qualité et l'accessibilité des soins aux aînés, en favorisant une approche intégrée et collaborative entre les secteurs public et privé.

### **c) Expériences locales dans la Capitale-Nationale**

Dans la région de la Capitale-Nationale, plusieurs initiatives locales illustrent l'innovation en matière de services aux aînés, en combinant les efforts du secteur public, des coopératives et des projets de recherche en télésanté et domotique. Ces initiatives visent à favoriser le maintien à domicile, améliorer la qualité des soins et réduire la pression sur le réseau de la santé.

D'abord, nous avons les coopératives de services à domicile qui jouent un rôle crucial en offrant une gamme de services adaptés aux besoins des personnes âgées, notamment l'aide aux activités quotidiennes, le soutien aux soins personnels et l'accompagnement pour les tâches domestiques et sociales. La Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec se distingue en proposant un accompagnement personnalisé qui s'adapte aux besoins évolutifs des aînés, favorisant ainsi leur autonomie et leur bien-être (Aidechezsoi, 2025).

Ensuite nous avons, la Coopérative de services à domicile du Cap Diamant qui se consacre au maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie en leur fournissant des services adaptés comme le ménage, l'aide à la mobilité et l'assistance à la préparation des repas. Ces services permettent non seulement d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires, mais aussi de réduire leur isolement et de retarder leur entrée en établissement de soins de longue durée (aideadomicilequebec, 2025).

En plus nous avons, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale a lancé plusieurs projets pilotes intégrant les technologies de télésanté et de domotique pour améliorer le suivi des aînés à domicile. Ces initiatives permettent aux personnes âgées de rester en contact avec des professionnels de la santé sans devoir se déplacer,

ce qui réduit les consultations inutiles en clinique et aux urgences. Par exemple, certains patients souffrant de maladies chroniques bénéficient d'un suivi à distance grâce à des outils numériques qui transmettent leurs données de santé à leur médecin traitant, facilitant ainsi la détection précoce d'éventuelles complications (CIUSSSCN, 2025).

Enfin nous avons, les innovations en domotique permettent d'améliorer la sécurité et le confort des aînés à domicile. L'installation de capteurs de mouvement et de systèmes de surveillance intelligents peut détecter des chutes et alerter automatiquement les proches ou les services d'urgence, des assistants vocaux et des dispositifs de commande à distance facilitent la gestion des appareils domestiques, réduisant ainsi les risques d'accidents domestiques et favorisant l'autonomie des personnes âgées.

Grâce à ces services et innovations, de nombreux aînés de la Capitale-Nationale bénéficient d'une prise en charge adaptée à leurs besoins tout en restant dans un environnement familial. D'un côté, les coopératives permettent d'assurer une continuité des soins et un accompagnement quotidien, tandis que, de l'autre, la télésanté et la domotique réduisent les barrières d'accès aux soins et augmentent la sécurité à domicile. Cependant, ces avancées ne sont pas sans défis. En effet, l'accès à la technologie reste inégal selon les revenus et le niveau de littératie numérique des aînés. De plus, bien que les coopératives et les services de télésanté soient en pleine expansion, ils nécessitent des investissements continus et une meilleure coordination entre les divers acteurs du système de santé pour être pleinement efficaces.

## **V. Recommandations pour un soutien à domicile plus efficace**

Pour garantir un soutien à domicile plus efficace et mieux adapté aux besoins des personnes âgées, il est essentiel d'agir sur plusieurs fronts. Les recommandations suivantes visent à améliorer l'accessibilité et la qualité des services, optimiser le financement et l'organisation du système, ainsi qu'encourager l'innovation et la collaboration entre les différents acteurs.

### **1. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services**

L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services pour les personnes âgées repose sur deux axes stratégiques : le recrutement et la formation des intervenants en soins à domicile, ainsi que le renforcement du soutien aux proches aidants. Ces mesures visent à répondre à la demande croissante de soins, tout en garantissant un accompagnement de qualité aux personnes en perte d'autonomie.

### a) **Recrutement et formation d'intervenants en soins à domicile**

Face à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins à domicile, il est essentiel de renforcer les stratégies de recrutement et d'assurer une formation adaptée aux réalités des aînés. Plusieurs initiatives peuvent être mises en place, notamment :

- **Bonification des conditions de travail** : l'amélioration des salaires et des avantages sociaux peut rendre les métiers du soin à domicile plus attractifs et limiter le roulement du personnel.
- **Formations continues et spécialisées** : offrir des formations en soins palliatifs, en gestion des maladies chroniques et en approche bientraitante permet d'assurer des soins de meilleure qualité. Par exemple, le programme d'études professionnelles "Assistance à la personne en établissement et à domicile" prépare à l'exercice de la profession de préposé aux bénéficiaires et d'aide familial résident dans le domaine de la santé et des services sociaux (AdmissionFP, 2025)
- **Collaboration avec les établissements d'enseignement** : développer des partenariats avec les collèges et universités pour promouvoir les carrières en soins à domicile et intégrer davantage de stages pratiques. Au Québec, des formations accélérées ont été mises en place pour former de nouveaux préposés en soutien à domicile, avec pour objectif de former 1 000 nouvelles recrues d'ici l'automne 2024 (Gouvernement du Québec, 2024)
- **Utilisation des nouvelles technologies** : la télémédecine et les outils de domotique facilitent le suivi à distance des patients et optimisent le travail des intervenants.

### b) **Renforcement du soutien aux proches aidants**

Les proches aidants jouent un rôle clé dans le maintien à domicile des personnes âgées. Toutefois, leur implication s'accompagne souvent d'un fardeau physique, psychologique et financier important. Pour mieux les soutenir, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

- **Expansion des services de répit** : augmenter l'offre de services de répit temporaire (centre de jour, soins de courte durée) permet aux aidants de souffler et de prévenir l'épuisement.
- **Aide financière accrue** : l'instauration de crédits d'impôt ou d'allocations spécifiques pour les aidants familiaux leur permet de mieux concilier leurs responsabilités et leur

vie professionnelle. En France, par exemple, l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) a été étendue pour permettre aux aidants de percevoir cette aide pour chaque nouveau proche aidé, avec un plafond total de 264 jours sur la carrière d'un salarié (Le monde, 2024)

- **Accès à des ressources psychosociales** : des groupes de soutien, des formations et des services de counseling sont essentiels pour aider les aidants à faire face aux défis émotionnels et logistiques.
- **Soutien technologique** : l'intégration d'outils numériques (applications mobiles, télésurveillance) peut faciliter la coordination des soins et alléger la charge des aidants.

## **2. Optimisation du financement et de l'organisation des services**

Dans le cadre de l'optimisation du financement et de l'organisation des services, deux points cruciaux sont la nécessité d'augmenter l'investissement public dans les soins à domicile et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du système de santé.

L'augmentation de l'investissement public dans les soins à domicile permettrait de mieux répondre aux besoins des aînés et à la demande croissante de services de santé à domicile. Un financement accru permettrait l'embauche de plus de professionnels qualifiés, l'achat de matériel spécialisé, et le développement d'outils technologiques pour faciliter la gestion à distance. (Gouvernement du Québec, 2021) .Cela aiderait également à réduire la pression sur les hôpitaux et les CHSLD, tout en offrant aux citoyens un choix de soins plus adapté à leurs préférences et à leur situation de santé. Dans un contexte où la population vieillit, investir dans cette branche serait essentiel pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et permettre une prise en charge plus individualisée et flexible (Le Journal de Montréal, 2024)

Une meilleure collaboration entre les CLSC, CIUSSS, et les organismes communautaires est essentielle pour assurer une continuité de soins fluide et sans interruption. Actuellement, des problèmes de communication et de partage de l'information entre ces divers acteurs peuvent entraîner des doublons ou des lacunes dans la prise en charge des patients (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2024b). L'optimisation de cette coordination passe par l'intégration des outils numériques pour le suivi des patients et des protocoles de communication bien établis. Des plateformes partagées pourraient améliorer l'échange d'informations, tandis qu'un cadre de gouvernance claire aiderait à éviter les conflits de compétence et à maximiser l'efficacité des ressources disponibles.

Ces deux mesures contribuent à un système de santé plus réactif et accessible, répondant mieux aux besoins spécifiques des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables. Elles nécessitent une planification stratégique et un engagement à long terme pour garantir que les services restent durables et adaptés

### **3. Encourager l'innovation et la collaboration**

Dans le cadre de l'amélioration des soins à domicile et de la prise en charge des populations vulnérables, l'innovation et la collaboration entre les différents acteurs du système de santé sont essentielles. Deux axes majeurs se dégagent : le développement de nouvelles technologies pour faciliter le maintien à domicile et la promotion de partenariats entre les secteurs public, privé et communautaire.

Le développement de nouvelles technologies permettrait d'améliorer la qualité des soins à domicile en facilitant le suivi des patients, en optimisant la gestion des ressources et en renforçant l'autonomie des bénéficiaires. Par exemple, l'intelligence artificielle, la télésurveillance et les dispositifs médicaux connectés offrent des solutions innovantes pour assurer un suivi en temps réel de l'état de santé des patients et prévenir les complications (Plan de transformation numérique, 2020). Des initiatives comme les plateformes de télémédecine ou les applications de soutien aux proches aidants démontrent également un fort potentiel pour améliorer la prise en charge des patients à domicile

Par ailleurs, la promotion des partenariats entre les secteurs public, privé et communautaire est un levier important pour garantir une offre de soins diversifiée et mieux coordonnée. La collaboration entre ces acteurs favorise le partage des expertises, l'optimisation des ressources et l'accélération du développement de solutions adaptées aux besoins des citoyens. Par exemple, certaines entreprises privées proposent des solutions technologiques en partenariat avec des établissements publics de santé, tandis que des organismes communautaires jouent un rôle clé dans le soutien aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie

Encourager l'innovation et la collaboration permet ainsi de moderniser les soins à domicile et d'améliorer l'accessibilité aux services, tout en répondant aux défis posés par le vieillissement de la population. Une approche intégrée et concertée entre les divers acteurs est essentielle pour assurer la pérennité et l'efficacité des soins à domicile.

## **VI. Conclusion**

Le soutien à domicile des aînés au Québec constitue un enjeu central dans un contexte où le vieillissement de la population s'accélère et où la demande en soins adaptés ne cesse d'augmenter. Si le maintien à domicile est largement privilégié par les aînés eux-mêmes et par les politiques publiques, sa mise en œuvre reste confrontée à de nombreux défis. La pénurie de main-d'œuvre, la répartition inégale des ressources sur le territoire, la lourdeur administrative et le financement insuffisant compromettent l'efficacité et l'accessibilité des services.

Comparativement à d'autres provinces canadiennes et à des modèles internationaux plus avancés, comme ceux de la Suède ou du Danemark, le Québec accuse un retard en matière de financement et de structuration des services à domicile. Bien que des efforts aient été déployés pour rehausser l'offre, notamment à travers la politique « Chez soi : le premier choix », ces mesures restent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants des aînés en perte d'autonomie. L'examen des approches ontarienne et québécoise montre que des stratégies diversifiées, combinant financement public et privé ainsi que l'intégration des services communautaires, sont essentielles pour assurer une prise en charge efficace et équitable.

L'innovation technologique offre néanmoins des perspectives prometteuses. La télémédecine, la domotique et les outils numériques peuvent non seulement améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, mais aussi optimiser la gestion des ressources humaines et financières. Ces solutions permettent d'assurer un suivi médical plus efficace, de réduire les hospitalisations inutiles et de renforcer la sécurité des personnes âgées à domicile. Toutefois, leur déploiement à grande échelle nécessite des investissements substantiels ainsi qu'une meilleure formation des professionnels et des bénéficiaires pour en maximiser les retombées.

Au-delà des services formels, le rôle des proches aidants demeure crucial dans le maintien à domicile des aînés. Or, leur engagement, souvent non rémunéré et insuffisamment soutenu, entraîne une charge physique et émotionnelle considérable. Il est impératif de renforcer les mesures de soutien à leur égard, notamment par des crédits d'impôt bonifiés, des services de répit accrus et des initiatives de formation et d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

Ainsi, l'avenir du soutien à domicile repose sur une transformation en profondeur du modèle actuel, qui devra s'appuyer sur un financement accru et mieux structuré pour garantir la viabilité et l'accessibilité des services à long terme, une meilleure coordination entre les différents

acteurs tels que les services publics, les organismes communautaires, les secteurs privés et les aidants naturels, afin d'assurer une offre de soins plus fluide et intégrée, ainsi qu'un recours accru aux technologies et aux innovations organisationnelles pour améliorer l'efficacité et la qualité des services tout en allégeant la pression sur le réseau de la santé.

L'enjeu est de taille : il s'agit non seulement d'offrir aux aînés des conditions de vie dignes et sécurisantes, mais aussi d'adapter le système de santé québécois aux réalités démographiques et sociales à venir. Une approche concertée et visionnaire, mobilisant l'ensemble des parties prenantes, est indispensable pour garantir aux générations actuelles et futures un accès équitable à des services de soutien à domicile de qualité.

## BIBLIOGRAPHIE

- AdmissionFP. (2025). *Assistance à la personne en établissement et à domicile*. [En ligne]. <https://www.admissionfp.com/programmes-et-formations/dep/5358>
- Bourassa Forcier, M., Dumont, D., & Prevosto, H. (2024). *Les résidences privées pour aînés (RPA) au Québec : Enjeux et opportunités*. CIRANO. <https://doi.org/10.54932/JUAI9460>
- Budget de l'Ontario. (2018). *Prendre soin des personnes âgées de l'Ontario*. Gouvernement de l'Ontario. <https://budget.ontario.ca/fr/2018/fact-seniors.html>
- Budget de l'Ontario. (2019). *Budget de l'Ontario 2019*. Gouvernement de l'Ontario. <https://budget.ontario.ca/fr/2019/>
- CIRANO. (2021). *Évolution du nombre de médecins par 100 000 habitants. Le Québec économique*. <https://qe.cirano.qc.ca/theme/education-sante/sante/effectif-medical/graphique-evolution-nombre-medecins-100-000-habitants>
- CISSS de Laval. (2020). *Soutien à domicile*. [En ligne]. <https://www.lavalensante.com/sad/>
- FADOQ. (2022). *Infos FADOQ 360 : Le maintien et l'aide à domicile*. [En ligne]. <https://www.fadoq.ca/reseau/ressources/sante-et-bien-etre/infos-fadoq-360-maintien-domicile>
- Fédération médicale étudiante du Québec. (2021). *Mémoire sur la télémédecine*. [En ligne]. <https://fmeq.ca/wp-content/uploads/2021/03/Memoiretelemedecine.pdf>
- Gouvernement de l'Ontario. (2022). *Services de soutien à domicile et dans la collectivité. Guide des programmes et services pour les aînés*. <http://www.ontario.ca/fr/document/guide-des-programmes-et-services-pour-les-aines/services-de-soutien-domicile-et-dans-la-collectivite>
- Gouvernement du Québec. (2021). *Budget 2021-2022 : Les ministres Dubé et Blais annoncent un investissement de 750 M\$ sur 5 ans pour intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile*. [En ligne]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/budget-2021-2022-les-ministres-dube-et-blais-annoncent-un-investissement-de-750-m-sur-5-ans-pour-intensifier-loffre-de-services-publics-en-soutien-a-domicile-31900>
- Gouvernement du Québec. (2024). *Pour les patients et le personnel : Une nouvelle formation de courte durée pour devenir préposé en soutien à domicile*. [En ligne]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pour-les-patients-et-le-personnel-une-nouvelle-formation-de-courte-duree-pour-devenir-prepose-en-soutien-a-domicile-53710>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Soutien à domicile. Portail Santé Montérégie*. <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/soutien-domicile>
- Guide des programmes et services pour les aînés en Ontario. (2022). *Guide des programmes et services pour les aînés*. [https://www.publications.gov.on.ca/store/20170501121/Free\\_Download\\_Files/300946.pdf](https://www.publications.gov.on.ca/store/20170501121/Free_Download_Files/300946.pdf)
- Institut canadien d'information sur la santé. (2018). *Résultats du Canada : Enquête internationale de 2017 du Fonds du Commonwealth sur les politiques de santé auprès des adultes âgés*. [En ligne].

- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2024). *Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec*. [En ligne]. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/virage-soutien-a-domicile/>
- La Presse. (2023). *Soutien à domicile : Une réponse « faible » aux besoins des Québécois*. [En ligne]. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2023-06-20/soutien-a-domicile/une-reponse-faible-aux-besoins-des-quebecois.php>
- L'actualité. (2023). *La maison intelligente au service des aînés*. [En ligne]. <https://lactualite.com/sante-et-science/la-maison-intelligente-au-service-des-aines/>
- Le Journal de Montréal. (2024). « *Le système actuel est insoutenable financièrement* » : *Le gouvernement doit investir plus dans les soins à domicile que dans les CHSLD*. [En ligne]. <https://www.journaldemontreal.com/2024/01/23/le-systeme-actuel-est-insoutenable-financierement--le-gouvernement-doit-investir-plus-dans-les-soins-a-domicile-que-dans-les-chsld>
- Le Monde. (2024). *Dépendance : L'allocation de proche aidant pourra être perçue plus de soixante-six jours*. [En ligne]. [https://www.lemonde.fr/argent/article/2024/08/27/dependance-l-allocation-de-proche-aidant-pourra-etre-percue-plus-de-soixante-six-jours\\_6296147\\_1657007.html](https://www.lemonde.fr/argent/article/2024/08/27/dependance-l-allocation-de-proche-aidant-pourra-etre-percue-plus-de-soixante-six-jours_6296147_1657007.html)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024a). *Cadre de référence – Approche intégrée de proximité pour les personnes aînées*. [En ligne].
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024b). *Structure du réseau – Portrait organisationnel du réseau – Santé et Services sociaux*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/portrait-organisationnel/>
- Plan de transformation numérique. (2020). *Document d'accès à l'information 2021-2022-040*. [En ligne]. [https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces\\_info/demandes-acces/2021-2022/2021-2022-040-Document.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2021-2022/2021-2022-040-Document.pdf)
- Lamontagne, R. (2006). *Santé et vieillissement*. [En ligne]. [https://cerberus.enap.ca/Observatoire/docs/Etat\\_quebecois/a-sante-vieillissement.pdf](https://cerberus.enap.ca/Observatoire/docs/Etat_quebecois/a-sante-vieillissement.pdf)
- Résident Québec. (2020). *CHSLD : Public, privé, conventionné ? Comprendre les trois types. Résidences Québec – Conseillers en résidences privées au Québec*. <https://residences-quebec.ca/blog/fr/chsld-public-prive-conventionne-demystifier-reseau-chsld-quebec/>
- Visavie. (2020). *La domotique et la maison intelligente au service des personnes âgées*. [En ligne]. <https://visavie.com/la-maison-intelligente-et-la-domotique-au-service-des-personnes-agees>